

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre **XII** : Le docteur Bull.

La Monnaie faisait une saison wagnérienne, sous le patronage officiel des Allemands. Deux ans avant, l'on avait représenté sur cette scène le *Ring* et d'autres drames – *Parsifal* une vingtaine de fois – et tout Bruxelles était accouru ; on avait même frappé une médaille commémorative, oeuvre de De Vreese. Maintenant, pas un Belge ne serait allé au théâtre et la plupart vous déclaraient que plus jamais ils ne consentiraient à écouter un leitmotiv de Wagner. Ils pensaient à un autre drame, qui exprimait l'Allemagne actuelle, et dont le dénouement se jouait dans la salle du Sénat. Cette procédure secrète éveillait un intérêt morbide et fiévreux ; un matin on murmura que treize personnes étaient condamnées à mort et un grand nombre d'autres à des peines diverses.

Les prévenus étaient accusés d'espionnage et l'on prétendait qu'ils appartenaient à une vaste organisation qui fournissait aux Alliés des renseignements sur les zeppelins, leurs hangars et le mouvement des troupes par chemins de fer. Ils « *comptaient les trains* », disait-on. Le chef présumé de l'organisation était Charles Parenté,

un télégraphiste d'Anderlecht près Bruxelles, patriote ardent et énergique. On racontait que pendant son interrogatoire dans la salle du Sénat, épuisé par une longue audience, il s'était endormi sur sa chaise. Un des juges, indigné, le fit réveiller et lui dit :

- *Vous dormez, Monsieur !*
- *Oui – dit Parenté avec calme – : il faut que j'aie la conscience bien tranquille pour pouvoir dormir quand j'ai déjà un pied dans la tombe !*

Parenté et neuf de ses compatriotes furent condamnés à mort, et dix-neuf autres aux travaux forcés dans les prisons allemandes. Immédiatement, les malheureux parents et amis des condamnés vinrent à la Légation me supplier d'intervenir, et leurs appels pitoyables me serraient le coeur, me poursuivaient jour et nuit.

Nous fîmes ce que nous pouvions, et quelques jours après nous eûmes la satisfaction d'apprendre que le gouverneur général commuerait en travaux forcés quelques-unes des peines de mort. Sept prévenus furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité, trois autres : Parenté, Lefèvre et Krické, furent fusillés par le peloton d'exécution qui, presque chaque jour, se formait à l'aube.

Le Tribunal du Sang (**Note** : allusion au *Conseil de Sang*, tribunal sous le duc d'Albe, au 16^{ème} siècle) fonctionnait de nouveau en Belgique. Si chaque procès n'apportait pas sa tragédie, il apportait son injustice. Le temps semblait en

harmonie avec ces tristesses ; des pluies froides et pénétrantes tombaient sur la ville grise, les pluies qui accompagnent les Saints de glace. A cette époque, Bruxelles éprouva une nouvelle émotion, l'arrestation du vénérable M. Armand Bloch, depuis vingt-cinq ans grand rabbin de Belgique. Il avait prêché à Pâques à la synagogue de Bruxelles ; une quarantaine de soldats allemands se trouvaient mêlés à la congrégation et, le lendemain, le grand rabbin fut arrêté sous l'accusation d'avoir offensé leurs sentiments patriotiques. Le sermon du grand rabbin n'avait pas été préparé pour la circonstance ; prononcé d'abord en 1908, il avait été publié, et le rabbin en avait lu un exemplaire imprimé. Le sermon ne contenait et ne pouvait contenir une allusion quelconque à la guerre. Les soldats présents avaient pris ombrage de certains textes lus par le grand rabbin, textes qu'ils ne reconnurent pas comme des citations des prophètes. Ils y virent les réflexions personnelles du grand rabbin stigmatisant leurs actes et ceux de leurs camarades. Chez de simples soldats cette erreur était excusable, mais on pouvait attendre plus de discernement du magistrat présidant le procès. Le rabbin produisit l'exemplaire imprimé du sermon, avec la date, et crut établir ainsi son innocence ; mais avec un manque d'humour caractéristique, le magistrat ne voulut admettre aucune circonstance atténuante et condamna le

grand rabbin à six mois de prison ; on l'envoya à Saint-Gilles.

Le grand rabbin fut mis en cellule pour avoir cité quelque prophète hébreu qui caractérisait trop bien les actes d'Allemands modernes.

Quelques jours, plus tard eut lieu l'interrogatoire du Docteur Telemachus Bull. Le sort de ce dernier m'avait causé beaucoup d'inquiétudes ; les Allemands hochaient la tête, disant que l'affaire était grave, très grave, et je redoutais l'issue du procès. Le Docteur Bull était accusé de trahison, suivant le sinistre article 90 du *Code pénal allemand* et l'article 58 du *Code pénal militaire*, qui avait pour sanction la peine de mort. Circonstance aggravante, le Docteur Bull était anglais. Son délit consistait à avoir essayé d'envoyer des recrues à la frontière hollandaise pour qu'elles pussent rejoindre l'armée belge. Un de ses complices l'avait trahi. Avec une vingtaine d'autres accusés, il fut traduit, le 19 mai 1916, devant une cour martiale à Anvers. J'avais choisi pour le défendre Maître A. Dorff, du Barreau de Bruxelles, qui se présenta à la barre avec Maîtres C. Vaes et E. Van den Bosch du Barreau d'Anvers. La Cour désigna le Docteur Lappenberg pour assister la défense ; le Docteur Bull étant accusé d'un crime capital, le Docteur Lappenberg fut chargé de plaider spécialement pour lui. Il y eut, d'ailleurs, dans ce procès, moins de hâte que d'ordinaire et plus de respect de la forme et du

fond ; résultat, peut-être, de réflexions tardives sur la procédure de l'affaire Cavell. Les avocats furent autorisés à examiner les dossiers et à conférer avec leurs clients avant l'audience. Autre innovation : le frère d'un des accusés put assister à l'interrogatoire.

Le vieux docteur avait grande mine, sa forte personnalité impressionna la cour. Il se leva, face aux juges, et reconnut tout de suite avoir donné à deux étudiants en médecine belges l'adresse d'une personne qu'il croyait habituée à conduire clandestinement des jeunes gens à la frontière. Il reconnut également avoir donné à la personne en question la photographie d'un des étudiants, qui avait servi à fabriquer une fausse carte d'identité. Quand l'accusateur lui demanda de nommer la personne à qui il envoyait les deux jeunes gens, il s'y refusa, disant qu'il assumait la responsabilité de son acte.

Alors, dans le groupe des accusés, un homme en soutane se leva, salua et dit :

- *Je remercie cordialement le Docteur Bull pour sa généreuse attitude, mais je ne puis le laisser assumer seul la responsabilité ; c'est à moi qu'il envoyait les étudiants.*

Le Docteur Bull, saluant à son tour, dit :

- *Je remercie Monsieur l'Abbé, mais je ne puis consentir à ce sacrifice ; je suis seul responsable.*

Le prêtre était l'abbé De Vogel. Il protesta, le docteur protesta, ce fut entre eux un duel d'élégance.

L'attitude du Docteur Bull fit bonne impression sur la Cour. Un autre fait révélé au cours de l'audience agit en sa faveur. Les deux jeunes étudiants en médecine, qui étaient parmi les accusés, dirent qu'ils n'avaient pas eu l'intention de s'enrôler comme combattants dans l'armée belge ; l'un d'eux comptait se mettre à la disposition de la Croix-Rouge, l'autre, finir ses études dans une université en Hollande et entrer ensuite au service médical de l'armée belge. Sur ce, l'auditeur militaire modifia son accusation en celle d'avoir violé l'article 2 de l'arrêté du gouverneur général, en date du 11 juillet 1915, punissant d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende de 10.000 marks au maximum ceux qui aident au départ clandestin de Belges âgés de seize à quarante ans. De ce chef, il requit une condamnation à un an, et pour avoir aidé à préparer la fausse carte d'identité, une condamnation à six mois de prison. La Cour, plus indulgente encore, condamna le Docteur Bull à trois mois de prison et 5.000 marks d'amende. Le jugement fut confirmé le 23 mai 1916. Le Docteur Bull était en prison depuis le 6 avril, presque toujours au secret, chose pénible pour un homme de soixante-neuf ans ; le docteur demanda que le temps déjà passé en

prison fût compris dans le terme, ce que la Cour accorda.

L'abbé Vogel eut douze ans de travaux forcés. C'est avec un sentiment de soulagement que j'appris le résultat du procès concernant le Docteur Bull. Du point de vue allemand, la punition était légère. Des arrangements furent pris pour payer l'amende ; avec sa force d'âme et son courage anglais, le Docteur Bull se prépara à supporter le mieux possible son internement, jusqu'au jour de juillet qui le rendrait libre.

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur **Paul de Reul**, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »
Nous les reproduisons d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Notes.

Traduction française : « *Le docteur Bull* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XII (1916) in *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles* ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 330-334. D'après **Brand Whitlock** (1869-1934), *Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative* ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre 19 (« *Dr. Bull* »), volume 2, pages 135-140, notamment à :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%20%20CHAPTER%2019.pdf>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **50 mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

<http://idesetautres.be/upload/19160423%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Pour « *l'affaire des télégraphistes* », en particulier, le 15/6/1916, mais il y a des noms mal orthographiés.

Consultez aussi :

DEBRUYNE, Emmanuel ; « *Patriotes désintéressés ou espions vénaux ? Agents et argent en Belgique et en France occupées, 1914-1918* », in **Guerres mondiales et conflits contemporains** 2008/4 (n° 232) ; Paris ; Presses Universitaires de France ; pages 25-45.

<http://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2008-4-page-25.htm>

Charles Parenté

[http://www.bel-](http://www.bel-memorial.org/photos_bruxelles/PARENTE_Charles_23813.htm)

[memorial.org/photos_bruxelles/PARENTE Charles 23813.htm](http://www.bel-memorial.org/photos_bruxelles/PARENTE_Charles_23813.htm)

PARENTE ou/of **PARANTE** Charles
Conflit/Conflict: 1914 - 1918 **Statut/Statuut:** Résistant fusillé - Gefusilleerde weerstandslid

Naissance/Geboorte: **Décès/Overlijden:** Schaerbeek - Schaerbeek, BR, BE 1916-05-15

Plus d'infos/Meer info: Ouvrier du télégraphe à Anderlecht. Condamné à mort pour espionnage par jugement du 8 mai, confirmé le 10 mai 1916, par le tribunal de campagne allemand (Source: "Belgium : a Personal Narrative", Brand WHITLOCK). Fusillé au Tir National à Schaerbeek (Bruxelles)

http://www.bel-memorial.org/all_names/p.php?s=200&q=

Louis dit « Omer » Lefèvre

[http://www.bel-](http://www.bel-memorial.org/photos/LEFEVRE_Omer_Louis_23393.htm)

[memorial.org/photos/LEFEVRE Omer Louis 23393.htm](http://www.bel-memorial.org/photos/LEFEVRE_Omer_Louis_23393.htm)

Conflit/Conflict: 1914 - 1918; **Statut/Statuut:** Résistant fusillé - Gefusilleerde weerstandslid

Naissance/Geboorte : Charleroi, HT, BE 1878-08-26; **Décès/Overlijden** : Schaerbeek - Schaarbeek, BR, BE 1916-05-15

Plus d'infos/Meer info: Employé du télégraphe à La Louvière. Condamné à mort pour espionnage par jugement du 8 mai, confirmé le 10 mai 1916, par le tribunal de campagne allemand (Source: "Belgium: a Personal Narrative", Brand WHITLOCK). De son vrai nom Louis LEFÈVRE, dit Omer. Télégraphiste pendant la guerre 1914-1918 et patriote, il transmet des informations aux Alliés. Louis LEFÈVRE est arrêté par le contre-espionnage allemand le 2 novembre 1915. Sa maison natale est à la Grand-Rue. L'ancienne rue Oblique porte le nom de rue Omer LEFÈVRE depuis le 17 septembre 1929 (Source: Jean-Marie AUBRY). Télégraphiste, né à Charleroi, épouse en 1907 Bertha VAN DAMME, de La Louvière, où il vient s'installer. Pendant la guerre, il est accusé d'espionnage par les Allemands. Niant systématiquement les faits pour ne trahir personne, il est fusillé le 15 mai 1916 (Source [80]). Il est également représenté sur le monument aux morts 1914-1918 situé dans le parc public de la rue Waroqué à La Louvière: Le monument représente, de façon symbolique, la Patrie sous les traits d'une femme meurtrie; celle-ci sert la main d'un personnage représentant le Louviérois Omer LEFÈVRE qui, accusé d'espionnage par les Allemands, avait été fusillé pendant la Première Guerre. Omer LEFÈVRE, tête levée vers le ciel, fixe un aigle, symbole de l'autorité allemande, prêt à fondre sur lui. Derrière le groupe, on distingue un soldat montant à l'assaut et un déporté, dominé par l'aigle, partant en exil (Source: Site de [Sandrine PLACE](#)). Fusillé au Tir National à Schaerbeek (Bruxelles)

[\[memorial.org/names_on_memorials/display_names_on_mon.php?MON_ID=1377\]\(http://www.bel-memorial.org/names_on_memorials/display_names_on_mon.php?MON_ID=1377\)](http://www.bel-</p></div><div data-bbox=)

Prosper Krické

[\[memorial.org/photos/KRICKE Prosper 23811.htm\]\(http://www.bel-memorial.org/photos/KRICKE_Prosper_23811.htm\)](http://www.bel-</p></div><div data-bbox=)

Conflict/Conflict: 1914 - 1918

Statut/Statuut: Résistant fusillé - Gefusilleerde weerstandslid

Naissance/Geboorte: Gent (Gand), OV, BE 1866-12-29

Décès/Overlijden: Schaerbeek - Schaarbeek, BR, BE 1916-05-15

Plus d'infos/Meer info: Verzekeringstoezichter te Gent. Heeft ruimschoots zijne diensten doen betalen. Zijne bedrijvigheid heeft drij maanden geduurd. Heeft talrijke verslagen overgemaakt. Bewwakte zelf de loodsen, de troepenbewegingen, de gepantserde treinen, de treinen met gekwetsten. Hij heeft vruchteloos willen doen geloven, dat hij alle inlichtingen op de Beurs kreeg. Hij heeft ook wel de vliegvelden bespied. 't Komt er weinig op aan of zijne verslagen minder of meer tijd hebben besteed om ter bestemming te komen. Sommige verslagen verouderen niet. Hij is in betrekking geweest met PUTMANS, FRANCOIS, PARENTÉ en de Armand Steursplaats. Hij had twee valsche namen: Françoise en De Gand. Tot de doodstraf veroordeeld voor verspieding by vonnis

van 8 mei, den 10 mei 1916, bekrachtigd. Gefusilleerd op de Nationale Schietbaan te Schaarbeek, BR, BE (Bron: Andre DE CLERCQ)

http://www.bel-memorial.org/tribute/tribute_1.php?INDIVIDUALS_ID=51787&RECOUP=23811

Pour **Armand Bloch, Grand Rabbin**, voir :

Les Cahiers de la Mémoire contemporaine 11/2014

<http://www.fmc-seh.be/publication/les-cahiers-memoire-contemporaine-112014-2/>

Pour le docteur **Telemachus Bull**, voir chapitre IX (« *Visiteurs* », page 322) :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2009.pdf>

Consultez surtout :

« Edith Cavell **3** : the constant Threat »

<https://firstworldwarhiddenhistory.wordpress.com/?s=Telemachus&search=Go>